

Message du Conseil d'administration de votre SICAV

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons qu'en date du 17 juin 2022, le Compartiment JPMorgan Funds – Multi-Manager Sustainable Long-Short Fund (le « Compartiment absorbé ») sera absorbé par le Compartiment JPMorgan Funds – Multi-Manager Alternatives Fund (le « Compartiment absorbant »), dans lequel vous détenez des actions. **Cette fusion n'aura aucun impact négatif sur la valeur, les frais ou la performance de votre investissement.**

A la date de la fusion, les actifs du Compartiment absorbé seront transférés vers votre Compartiment. La fusion augmentera les actifs sous gestion de votre Compartiment. Votre Compartiment ne fera pas l'objet d'un rééquilibrage et ne supportera aucune dépense associée à la fusion. Lors de la fusion, tous les actifs, passifs et revenus cumulés du Compartiment absorbé seront transférés vers votre Compartiment, et le Compartiment absorbé cessera d'exister.

Le motif de la fusion et les trois options qui s'offrent à vous sont exposés ci-après. Les ordres de souscription et de rachat au titre de votre Compartiment ne seront pas suspendus aux fins de la fusion.

Pour toute question après lecture des informations fournies ci-dessous, veuillez contacter notre siège social ou votre représentant local.



Jacques Elvinger *Pour le Conseil d'administration*

Fusion de compartiments – ordres acceptés jusqu'au 17 juin 2022 à 14 h 30 (CET)

Motif de la fusion Le Conseil estime que les perspectives de croissance du Compartiment absorbé sont limitées et qu'il serait dans l'intérêt des actionnaires de le fusionner avec le Compartiment absorbant, lequel est plus volumineux et doté d'un meilleur potentiel de croissance.

Le Compartiment absorbant est un fonds multi-gestionnaires d'une taille nettement plus conséquente, qui fait appel à une sélection similaire de sous-gestionnaires financiers et propose une stratégie plus diversifiée susceptible d'offrir de meilleures perspectives de croissance. Cette croissance est susceptible de générer des économies d'échelle et potentiellement de réduire les dépenses du fonds.

LA FUSION

Date de la fusion 17 juin 2022

Date limite de réception des ordres de rachat 17 juin 2022 à 14 h 30 (CET)

Votre Compartiment JPMorgan Funds – Multi-Manager Alternatives Fund

Compartiment absorbé (Compartiment qui sera absorbé par le vôtre) JPMorgan Funds – Multi-Manager Sustainable Long-Short Fund

LA SICAV

Nom JPMorgan Funds

Forme juridique SICAV

Type de fonds OPCVM

Siège social

6, route de Trèves

L-2633 Senningerberg, Luxembourg

Téléphone +352 34 10 1

VOS OPTIONS

1 Ne solliciter aucune intervention. Votre placement évoluera comme auparavant.

2 Demander le rachat de votre investissement et souscrire des actions d'un autre Compartiment. Dès lors que la conversion directe n'est pas autorisée pour votre Compartiment, vous devrez d'abord demander le rachat de votre investissement avant de souscrire, si vous le souhaitez, des actions d'un autre

Compartiment. Vos ordres de rachat doivent nous parvenir avant la date limite indiquée dans la colonne de droite. Veuillez lire attentivement le Document d'information clé pour l'investisseur (DICI) de tout Compartiment dans lequel vous envisagez de souscrire des actions. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au prospectus.

Fax +352 2452 9755

Numéro d'enregistrement (RCS
Luxembourg) B 8478

Société de gestion JPMorgan Asset
Management (Europe) S.à r.l.

3 Demander le rachat de votre investissement. Vos ordres de transaction doivent nous parvenir avant la date limite indiquée dans la colonne de droite.

Nous vous invitons à passer les options 2 et 3 en revue avec votre conseiller fiscal et votre conseiller financier. Ces options peuvent avoir des conséquences fiscales.

Quelle que soit l'option que vous choisissiez, aucune commission de souscription ou de rachat ne vous sera imputée, sous réserve que vos ordres de transaction nous parviennent avant la date limite indiquée dans la colonne de droite. Toutes les autres conditions relatives à la souscription et au rachat, telles que détaillées dans le prospectus, restent d'application.

Actionnaires allemands : Il est prévu que la fusion ait un effet fiscal neutre conformément à l'article 23 de la Loi allemande sur l'imposition des investissements.

De plus amples informations, dont le rapport de fusion du réviseur d'entreprises de la SICAV, le DICI, le prospectus et les derniers rapports financiers de chaque compartiment, sont disponibles à l'adresse www.jpmorganassetmanagement.lu ou auprès du siège social. Une version électronique du présent avis est disponible sur le site Internet www.jpmorganassetmanagement.lu.

Les actionnaires ont la possibilité d'obtenir le rapport du réviseur d'entreprises agréé sur la fusion en s'adressant au siège social ou à leur représentant local.

Domicile: Luxembourg. Représentant en Suisse : JPMorgan Asset Management (Suisse) Sàrl, Dreikönigstrasse 37, 8002 Zurich. Service de paiement en Suisse : J.P. Morgan (Suisse) SA, 8 rue de la Confédération, 1204 Genève. Le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les statuts ainsi que les rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant.